

TEXTE DU DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire, Denis Laporte, dépose à la séance ordinaire du 3 novembre 2014, le rapport de la situation financière de la Municipalité de Crabtree.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

Recettes	5 658 431 \$
Moins: Dépenses	6 197 326 \$
Plus: Affectations	714 064 \$

Surplus des revenus **175 169 \$**

Le surplus libre accumulé au 31 décembre 2013 est de à 886 230 \$

ESTIMATION POUR L'ANNÉE EN COURS, SOIT 2014

Actuellement, l'état des dépenses et des revenus nous laisse prévoir un excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

Voici les projets réalisés au cours de l'année 2014:

1. Déplacement des poteaux d'Hydro-Québec sur la 2^e Avenue entre la 5^e et la 8^e Rue (58 000 \$);
2. Investissement complet de la taxe de 0,07 \$/100 \$ d'évaluation dans nos routes (ponceau ch. Rivière-Rouge : 67 000 \$, chemin Beauséjour : 60 000 \$, 18^e Rue : 51 322 \$, ch. des Deux-Rivières : 31 867 \$, ponceaux ch. Rivière Rouge et ch. Des Deux-Rivières : 15 000 \$, ch. Venne : 15 000 \$);
3. Aménagement du nouveau garage municipal sur la 1^{re} Avenue (55 000 \$);
4. Travaux majeurs de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et de pavage sur la 4^e Avenue de la 12^e Rue et la 16^e Rue (704 000 \$) avec la participation financière du MTQ pour un montant estimé à 350 000 \$;
5. Travaux de délocalisation d'un émissaire pluvial entre la 1^e Avenue et la rivière Ouareau (167 000 \$);
6. Travaux majeurs de bouclage d'aqueduc, réfection d'égouts, de pavage et ajout d'un nouveau trottoir sur la 9^e Rue entre la 4^e Avenue et la 6^e Avenue (457 000 \$);
7. Travaux de décontamination de 2 terrains destinés à la revente sur la 23^e Rue avec l'aide de subvention du programme ClimatSol;

8. Dépôt du plan d'action visant à réduire les gaz à effet de serre émis par nos infrastructures. En attente d'approbation par le MDDELCC;
9. Avec l'aide d'une subvention du Pacte rural, drainage du terrain de soccer et travaux d'amélioration de la surface de jeu (20 000 \$);
10. Construction d'un tennis double éclairé (391 000 \$) avec l'aide d'une subvention maximale de 147 792 \$;
11. Avec l'aide d'une subvention du Pacte rural, achat et mise en service d'un tableau électronique au coin de la 4^e Avenue et de la 8^e Rue afin d'informer les citoyens des nouvelles municipales (25 000 \$);
12. Inauguration du parc de l'Érablière ;
13. Installation de dos d'âne allongé selon la politique et suite aux pétitions des citoyens;
14. Peinture de l'intérieur du centre communautaire et culturel;
15. Achat et installation d'un abri solaire aux jeux d'eau;
16. Finalisation des affiches d'identification aux entrées de la municipalité.

ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE 2015

Le Conseil municipal tiendra compte, entre autres, des éléments suivants lors de la préparation du budget 2015:

1. Augmentation des dépenses liées au coût de la vie de 1,6 %;
2. Augmentation du prix de l'énergie (essence, électricité), 3%;
3. Nos obligations liées aux conditions de travail des employés, 2%;
4. Retour du comité Pacte rural pour définir les projets locaux afin de gérer la subvention provenant de la politique nationale sur la ruralité;
5. Réalisation des actions établies dans le plan d'action de la politique familiale;
6. Vente des 2 terrains décontaminés sur la 23^e Rue;
7. Démolition de l'ancien garage municipal de la 12^e Rue et vente du terrain pour construction d'une résidence;
8. Formation du comité culturel qui réfléchira aux fêtes du 100^e anniversaire de la municipalité en 2021;

9. Mise en action de certaines mesures du plan visant la réduction des gaz à effet de serre;
10. Étude de faisabilité concernant la possibilité d'implanter dans notre municipalité un centre d'approvisionnement en essence et diesel;
11. Les projets à réaliser tels que :
 - a. Investissement complet de la taxe de 0,07 \$/100 \$ d'évaluation soit environ 206 000 \$ dans nos routes;
 - b. Confection d'un nouveau plan d'intervention pour les réseaux d'égouts, d'aqueduc et de voies de circulation (17 000 \$);
 - c. Investissements 2014-2019 à définir en conformité au plan d'intervention pour l'application du retour de la taxe d'accise de 1 331 342 \$;
 - d. Adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette nous obligeant à modifier nos règlements d'urbanisme pour nous conformer à ce schéma;
 - e. Demande de dézonage agricole à la CPTAQ afin de continuer notre développement du périmètre urbain puisque la demande est forte et l'offre inexistante;
 - f. Exécuter la dernière phase des correctifs pour régler le problème de surcharge du réseau pluvial dans le secteur des terrasses du Charme;
 - g. Suivi de la demande subvention pour rénover et modifier le système de réfrigération de l'aréna en passant du Fréon au CO₂;
 - h. Réfection du passage à niveau de la 4^e Avenue près de la Kruger;
 - i. Amélioration des entrées de la municipalité (chemin Ste-Marie et 4^e Avenue), pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité;
 - j. Mise en application du règlement provincial sur la protection des sources d'eau potable ;
 - k. Augmentation des dispositifs de sécurité pour protéger les équipements municipaux (caméras, patrouille, engagement de cadets et d'un officier municipal);
 - l. Début des travaux de réaménagement du parc multisport;
 - m. Sécuriser les routes adjacentes aux parcs;

Même avec tous les projets et les responsabilités accrues, notre situation financière est bonne. La gestion y est efficace avec la participation de tous vos élus et nos employés. Les relations de travail, la santé-sécurité, le respect des individus et des procédures sont un acquis pour tous.

Soyez assurés que le Conseil municipal fera tous les efforts nécessaires pour maintenir le plus bas possible votre compte de taxes municipales.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Selon le règlement municipal 2014-245, le traitement du maire est de 17 136 \$ par année et de 5 838 \$ par année pour les conseillers. L'allocation de dépenses est respectivement de 8 568 \$ et de 2 919 \$ par année. Ces traitements sont indexés annuellement selon les dispositions du règlement municipal et de la Loi sur le traitement des élus municipaux. Pour l'année 2014, la rémunération du maire à titre de représentant au Conseil de la MRC de Joliette est de 8 585 \$ et l'allocation de dépenses est de 4 293 \$.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015 aura lieu le 15 décembre 2014, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 111, 4e Avenue Crabtree.

Toute la population est cordialement invitée.

Je dépose également la liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.

Denis Laporte, B.A.A. C.P.A.
Maire